

Sofia, du 5 au 9 novembre 2008

Intervention de Vladimir Dantchev, chef du Secrétariat régional de coopération parlementaire en Europe du Sud-Est

Monsieur le Président,
Monsieur le chargé de mission Europe,
Mesdames et Messieurs les députés,
Mesdames et Messieurs,

Le thème de mon intervention est la coopération parlementaire balkanique et le rôle du Secrétariat régional de coopération parlementaire en Europe du Sud-Est dont le siège est à Sofia, notamment au Parlement bulgare.

Le Secrétariat régional est une structure relativement récente qui existe depuis un peu plus d'un an. Il serait peut-être utile de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'évolution des structures de coopération parlementaire régionale en Europe du Sud-Est.

Ce sont, d'abord, les conférences annuelles des présidents des parlements. Un signe positif à cet égard a été donné peu après la réunion de 1996, à Sofia, des ministres des affaires étrangères, qui lançait le Processus de coopération en Europe du Sud-Est. Les parlements ont réagi vite et de manière adéquate : dès l'année suivante, 1997, nous avons assisté à la première réunion annuelle des présidents des parlements des États participants au Processus.

L'analyse que le Secrétariat régional a faite, montre le rôle ambivalent des conférences des présidents des parlements qui ont eu lieu au cours des années. D'une part, ces conférences donnaient sans doute une légitimité et traçaient les orientations stratégiques du développement de la coopération parlementaire régionale. D'autre part, cependant, notre analyse révèle, premièrement, que ces conférences ont été tenues moins souvent que les réunions des chefs d'État et de gouvernement; et, deuxièmement, que les déclarations finales adoptées sont d'un caractère déclaratif plutôt que substantiel.

Depuis le premier Sommet de 1997 à Athènes jusqu'à présent, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont régulièrement réunis tous les ans sans exception. Cette année, ils ont tenu leur 12^{ème} réunion à Pomorié, sur la côte bulgare de la Mer Noire, tandis que la Conférence des présidents des parlements qui s'est tenue cette année à Sofia, est à peine la 7^{ème}. Tout a dû dépendre de la présidence respective que tel ou tel parlement exerçait à tour de rôle et de sa vision quant à la nécessité de réunir les présidents des parlements. À l'évidence, certaines années, on a jugé inutile la tenue de cette réunion. C'est un phénomène positif que, les dernières années, les réunions des présidents des parlements ont lieu régulièrement, ce qui, à mon avis modeste, indique que la tendance générale à la hausse du rôle des parlements et de leur coopération régionale est valable aussi en Europe du Sud-Est.

Au Secrétariat, nous avons également constaté un manque de continuité en certains domaines d'activité. Par exemple, à la conférence de 2001, il a été décidé de créer une Troïka

parlementaire en tant que structure nouvelle, formée par trois parlements nationaux. Or, cette décision n'a pas été réalisée. Ce n'est qu'à la conférence de l'an dernier, à Zagreb, que cette Troïka a vu le jour.

Il y a quelques années, une autre structure a été créée au niveau sous-régional. Il s'agit de la Conférence des Balkans de l'Ouest des commissions chargées des questions européennes des États participant au processus de stabilisation et d'association, la conférence dite COSAP. Cette conférence, à présidence tournante, s'est tenue trois fois jusqu'à présent. Au Secrétariat, nous avons le sentiment qu'il manque tout simplement la volonté politique pour organiser des rencontres. Après la dernière réunion à Skopje, en 2006, il n'y a pas eu de conférences. Nous espérons que la quatrième édition aura lieu, comme prévu, en avril 2009, au Monténégro.

Un autre forum parlementaire, qui connaît de longues pauses entre deux réunions, c'est celui de Cetinje.

D'autre part, les échanges entre les femmes parlementaires de l'Europe du Sud-Est sont réguliers et fonctionnent très bien.

L'importance de la coopération parlementaire et sa dimension régionale dans les processus de stabilisation et d'intégration européenne ont été reconnues assez tôt par le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est qui en a fait une de ses priorités. Les efforts du Groupe de travail chargé de la coopération parlementaire au sein du Pacte de stabilité favorisaient le renforcement de la capacité parlementaire, la mise en place d'une structure solide d'interaction entre les parlements de l'Europe du Sud-Est et leur engagement accru dans les activités régionales.

En 2005, le Pacte de stabilité lançait le principe de « l'appropriation régionale ». Ensuite, il a pris la décision de transformer la coopération régionale en Europe du Sud-Est, mettant en relief le rôle pilote du Processus de coopération en Europe du Sud-Est. Le Pacte de stabilité a défini les grandes lignes des futures structures qui vont prendre le relais, y compris le Conseil de coopération régionale en tant que « bras » gouvernemental du Processus, et le Secrétariat régional de coopération parlementaire en Europe du Sud-Est, en tant que « bras » parlementaire. Le Pacte a organisé un concours pour décider du siège du Secrétariat régional. Trois parlements ont présenté leurs candidatures: ceux de la Macédoine, de la Serbie et de la Bulgarie. Le Coordinateur spécial du Pacte a décidé de confier la fonction d'hôte du Secrétariat à l'Assemblée nationale de Bulgarie.

Le Pacte de stabilité a également lancé la conception de la fonction multidisciplinaire de la coopération parlementaire. En définissant les cinq domaines prioritaires de la coopération régionale – le développement économique et social ; l'infrastructure et l'énergie ; justice et affaires intérieures ; la coopération dans le domaine de la sécurité ; le développement du capital humain – le Pacte de stabilité a souligné que la coopération parlementaire allait fonctionner comme un lien pour soutenir les actions sur ces priorités.

Le Secrétariat régional est un réseau régional d'information, de coordination et d'échanges. Le Secrétariat prête son assistance à la présidence tournante du Processus de coopération en Europe du Sud-Est pour définir les orientations politiques de l'ordre du jour parlementaire du Processus. Il contribue de manière adéquate au travail du Secrétariat du Conseil de coopération régionale à Sarajevo.

Le personnel du Secrétariat est composé d'experts parlementaires dont une partie est nommée par le Parlement hôte, tandis que les autres sont envoyés en mission par les parlements nationaux de la région, de préférence conformément au principe de rotation de la Troïka. Le Parlement bulgare a nommé au Secrétariat deux de ses fonctionnaires. Il est prévu que les deux autres postes vacants soient occupés par des experts d'autres parlements nationaux. L'un de ces postes vacants a été occupé par un expert envoyé par le Parlement de la Moldova, ce pays étant l'actuel président du Processus de coopération.

Les parlements nationaux ont désigné des membres de leurs administrations aux postes de coordinateurs nationaux de coopération parlementaire régionale. Les coordinateurs nationaux sont en contact permanent avec le Secrétariat. Ils se sont déjà rencontrés plusieurs fois et ont montré qu'ils formaient une équipe bien soudée. Un des principaux résultats de leur coopération est l'élaboration d'un Mémoire de coopération interparlementaire en Europe du Sud-Est, qui a été signé par les présidents des parlements le 14 avril dernier, lors de leur conférence annuelle à Sofia.

Le Secrétariat entretient des contacts opérationnels étroits avec le Secrétariat du Conseil de coopération régionale à Sarajevo, avec la présidence tournante du Processus de coopération, avec la Troïka du Processus, ainsi qu'avec les coordinateurs nationaux. À la suite du vœu formulé par les présidents des parlements, le Secrétariat du Conseil de coopération régionale à Sarajevo a nommé un expert chargé des questions de la coopération parlementaire.

À la lumière de l'intégration européenne et des perspectives euro-atlantiques des pays de la région, le Secrétariat régional entretient des liens et une coopération avec des partenaires différents (surtout avec le Parlement européen) qui ont exprimé leur volonté de soutenir les activités relatives à la coopération parlementaire. Le Parlement européen a réagi de façon très positive et, conformément à son approche renforcé vers la coopération régionale, il organise actuellement une série de dix séminaires pour les parlements des pays des Balkans de l'Ouest. Trois de ces séminaires ont déjà eu lieu.

Le Secrétariat a mis au point l'agenda des initiatives interparlementaires pour 2008, qui se réalise avec succès.

Au cours d'un séminaire organisé par le Secrétariat avec la participation des parlementaires de la région, le vœu a été exprimé d'institutionnaliser davantage la coopération parlementaire régionale, en créant un Groupe interparlementaire de travail, composé d'au moins un député par parlement national. Par la suite, des règles de procédure pour son fonctionnement ont été coordonnées. La constitution du Groupe de travail et les règles de procédure seront soumises à l'approbation des présidents des parlements nationaux lors de leur prochaine réunion annuelle qui se tiendra en février 2009 à Chişinău.

De cette façon, le niveau des coordinateurs nationaux qui sont des fonctionnaires dans les parlements nationaux sera rehaussé au niveau de celui de députés, ce qui représente une avancée qualitative dans la coopération parlementaire régionale.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Sofia, le 7 novembre 2008